

Présidence de M. Roland Rapaz, président

Membres absents excusés : Benoît Biéler, Marie Deveaud, Ulrich Doepper, André Gebhardt, Nicolas Gillard, Nicole Graber, Albert Graf, Claude Grin, Philippe Jacquat, Evelyne Knecht, Olivier Martin, Sophie Michaud Gigon, Stéphane Michel, Jean Mpoy, Bertrand Picard, Graziella Schaller, Sandrine Schlienger, Myriam Tétaz, Namasivayam Thambipillai, Jean-Pierre Thurre, Marlène Voutat, Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : Mathieu Blanc.

Membres présents	77
Membres absents excusés	22
Membre absent non excusé	1
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 21 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Rapport s/Préavis
N° 2011/02**

Réfection des réseaux collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau. Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère.

Rapporteur : M. Gilles Meystre (LE)

Discussion

M. Jean-Charles Bettens (SOC) ; M. Alain Hubler (AGT) ; Pierre-Antoine Hildbrand (LE) ; Mme Françoise Longchamp (LE) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).

*Vote s/conclusions
n° 1 à 6*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions n° 1 à 6 de la commission d'approuver le projet de réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eaux ; d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'163'000.- ; de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les parts de travaux et les honoraires refacturés aux autres communes partenaires et à l'Office fédéral des routes ; de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions cantonale ; d'amortir la part lausannoise du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement à raison de Fr. 180'000.- par an ; de faire figurer, sous la rubrique 4602.390, les intérêts découlant de la part lausannoise du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus.

Deuxième partie de la 16^{ème} séance du mardi 10 mai 2011

*Vote s/conclusions
n° 7 à 10*

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions n° 7 à 10 de la commission d'approuver le projet de finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère ; d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 330'000.- ; d'amortir le crédit mentionné sous chiffre 8 ci-dessus par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement à raison de Fr. 16'500.- par an ; de faire figurer, sous la rubrique 4602.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 8 ci-dessus.

*Vote s/conclusion
n° 11*

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion n° 11 de la commission de prendre acte du bouclage du crédit lié au rapport-préavis N° 278 du 5 novembre 1993 relatif à la revitalisation de la Vuachère et la dérivation des eaux claires du Flon vers la Vuachère.

*Vote formel sur
l'acceptation du
préavis*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'approuver le projet de réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eaux ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'163'000.- ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les parts de travaux et les honoraires refacturés aux autres communes partenaires et à l'Office fédéral des routes ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales ;
5. d'amortir la part lausannoise du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement à raison de Fr. 180'000.- par an ;
6. de faire figurer, sous la rubrique 4602.390, les intérêts découlant de la part lausannoise du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
7. d'approuver le projet de finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère ;
8. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 330'000.- ;
9. d'amortir le crédit mentionné sous chiffre 8 ci-dessus par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement à raison de Fr. 16'500.- par an ;
10. de faire figurer, sous la rubrique 4602.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 8 ci-dessus ;
11. de prendre acte du bouclage du crédit lié au rapport-préavis N° 278 du 5 novembre 1993 relatif à la revitalisation de la Vuachère et la dérivation des eaux claires du Flon vers la Vuachère.

Rapport s/Préavis
N° 2011/01

Dépollution des terres contaminées sur le site équestre du Chalet-à-Gobet.

Rapporteur : M. Blaise-Michel Pitton (Soc.)

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, approuve les conclusions de la commission, soit décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 581'000.– pour financer les travaux de dépollution de la parcelle communale n° 15281, liés à la construction des nouvelles infrastructures du Centre équestre lausannois au Chalet-à-Gobet ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 à raison de Fr. 58'100.– par le budget de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, Service des forêts, domaines et vignobles, rubrique 3201.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3201.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses du compte d'attente n° 3301.581.315 par le prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 1.

Rapport s/Postulat

de M^{me} Evelyne Knecht (AGT) et consorts
« Un Capitole pour une capitale »

Rapporteur : M. Olivier Martin (LE)

[remplacé à la tribune par : M^{me} Isabelle Truan (LE)]

Discussion

Mme Rebecca Ruiz (SOC) ; M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; Mme Silvia Zamora, directrice de Culture, Logement et Patrimoine (CLP) ; M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; Mme Silvia Zamora, directrice de CLP.

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui et 2 abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/Pétition

de Carl K. Gossweiler (1 signature)
« Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population. »

Rapportrice : M^{me} Sandrine Schlienger (UDC)

[remplacée à la tribune par : M. Jean-Charles Bettens (SOC)]

Discussion

M. Pierre Santschi (Les Verts).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/Rapport-préavis N° 2010/31

Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens. Mesures d'aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F.

Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts.

Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts.

Rapport de majorité : Mme Thérèse de Meuron (LE)

Rapport de minorité : M. Jean-Michel Dolivo (AGT)

Discussion

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Mme Anna Zürcher (SOC) ; Mme Thérèse de Meuron (LE) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Mme Silvia Zamora, directrice de Culture, Logement et Patrimoine (CLP).

Vote s/conclusion n° 1

Le Conseil, par une majorité de oui, 5 non, et 2 abstentions, **accepte** la conclusion n° 1 de la commission d'approuver la réponse de la Municipalité apportée à la motion de M. Jean-Michel Dolivo.

Vote s/conclusions n° 2 à 4

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions n° 2 à 4 de la commission d'approuver la réponse de la Municipalité apportée au postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts ; d'adopter les modifications du Règlement communal du 8 septembre 2004 sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier de la commune de Lausanne ; d'adopter la prescription communale spéciale édictée en application de l'art. 5 du Règlement cantonal du 5 septembre 2007 sur l'aide individuelle au logement.

Le Conseil, approuvant les conclusions susmentionnées, décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité apportée à la motion de M. Jean-Michel Dolivo ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité apportée au postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts ;
3. d'adopter les modifications du Règlement communal du 8 septembre 2004 sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier de la commune de Lausanne ;
4. d'adopter la prescription communale spéciale édictée en application de l'art. 5 du Règlement cantonal du 5 septembre 2007 sur l'aide individuelle au logement.

Postulat

de M. Jean Tschopp (SOC) : « Aux urnes citoyens ! »

Discussion préalable

M. Gilles Meystre (LE) demande le renvoi en commission. Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Motion

de M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) : « Des mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes). »

Discussion préalable

Mme Thérèse de Meuron (LE) demande le renvoi en commission. Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Motion

de M. Axel Marion (LE) : « Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises. »

Discussion préalable

L'auteur demande le renvoi en commission. Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

**Interpellation
urgente**

Développement

M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) développe son interpellation urgente intitulée : « Quelle est la position de la Ville de Lausanne et que compte faire la Municipalité concernant la protection des délégués syndicaux au sein de Transports publics de la région Lausannoise (tl) ? »

Deuxième partie de la 16^{ème} séance du mardi 10 mai 2011

<i>Réponse municipale</i>	M. Daniel Brélaz, syndic, répond.
<i>Discussion</i>	M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; M. Johan Pain (AGT) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; Mme Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) <u>qui dépose une résolution.</u>
Résolution <i>Dépôt</i>	« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour intervenir de manière résolue auprès de la direction de TL afin de protéger les droits fondamentaux des délégués syndicaux. »
<i>Discussion s/résolution</i>	Mme Thérèse de Meuron (LE) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) ; Mme Solange Peters (SOC) ; M. Daniel Pache (UDC) ; Mme Thérèse de Meuron (LE) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC).
<i>Vote sur la résolution</i>	Le Conseil, par 37 oui, 18 non et 4 abstentions, accepte la résolution déposée par M. Pierre-Yves Oppikofer.
Clôture	La séance est levée à 23 h 00. _____
	Le président : La secrétaire :
